Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260120-20260120003-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 16.01.2026
Affichage le : 16.01.2026

DELIBERATION 2026.01.20.03 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à vingt-heure, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, PELTIER Serge, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel.

Étaient excusés : MARTIN-CHUDEAU Patricia donne pouvoir à Stéphanie LAHAYE, TAILLANDIER Vincent.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné LEBRETON Didier, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :	En exercice :	12
	Quorum :	07
	Présents :	10
	Votants :	11

2026.01.20.03	DIA parcelle AA 300

Madame Le Maire donne lecture au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriétés située 2, rue du Chêne de Bretagne présentée par Vigneron, notaire à Rannée et cadastrée AA 300.

Le Conseil Municipal est appelé à exercer ou non son droit de préemption

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 20.01.2026
Le Maire, Karine Morel

MAIRIE DE RANNEE 35130